

Le P'tit Degréen



DEGRÉ
Samedi
29 mai 2021 8h30 à 13h00
L'Epicerie Associative

Au P'tit Marché Degréen

Fête ses **10 ans**
29 mai 2011 2021

Marché de producteurs Locaux

Tombola Venez rencontrer nos producteurs
Nombreux lots à gagner
Paniers garnis



INFOS PRATIQUES

■ OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi : 16h à 19h

Mercredi : 9h à 12h30

1^{er} samedi de chaque mois : 9h à 12h

Tél. 02 43 27 70 95

Fax 02 43 27 77 47

Courriel : mairie.degre@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-degre.fr

■ PERMANENCE MAIRE ET ADJOINTS

Sur rendez-vous :

Du lundi au vendredi de 18h à 19h30

Le samedi de 9h30 à 12h

■ GENDARMERIE NATIONALE

Rappel des coordonnées :

- Brigade de COULANS-SUR-GÉE

Tél. 02 43 88 82 06

- Brigade de LA SUZE - Tél. 02 43 77 31 78

- Brigade de LOUÉ - Tél. 02 43 88 40 29

■ SITE INTERNET

N'hésitez pas à consulter notre site internet.

www.mairie-degre.fr



■ INTRAMUROS

Télécharger cette application sur votre

smartphone et vous retrouverez l'essentiel

de la vie de la commune dans votre poche !

■ SOLIDARITÉ ET TRAVAIL

L'Association Solidarité et Travail de Conlie
3, rue de Cures - 72240 CONLIE.

L'association intermédiaire met à disposition
des salariés :

- Auprès des particuliers

- Auprès des associations

- Auprès des entreprises agricoles

- Auprès des exploitants

Une utilisation souple et simple

Tél. : 02 44 81 73 41

E-mail : solidarite-et-travail@sfr.fr

Accueil : Lundi au vendredi 9h15/12h15

Mercredi de 14h à 16h

■ DÉCHETS VERTS DE DEGRÉ - Horaires d'ouverture :

Avril à sept. : Lundi, mercredi et vendredi de 16h à 17h55 - Samedi de 14h à 17h55

Octobre à mars : Lundi de 16h à 17h55 et Samedi de 14h à 17h55

■ DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE DE CONLIE - Horaires d'ouverture :

Avril à sept. : Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 14h à 17h45

Vendredi et samedi de 9h - 11h45 / 14h - 17h45

Octobre à mars : Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 13h00 à 16h45

Vendredi et samedi* de 9h00 - 11h45 / 13h00 - 16h45

Adresse : 23 rue de l'Épinaube (route de Mézières) - 72240 Conlie

* Le samedi la déchèterie est ouverte uniquement aux particuliers.

■ POMPIERS ➔ 18

■ SAMU ➔ 15

■ AGENCE POSTALE DE LA QUINTE

L'agence Postale Communale de la Quinte, située près de la mairie, est ouverte au public aux horaires suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et le vendredi :

9h00 à 12h00

- Samedi : 9h30 à 12h00

Attention, la collecte du courrier,

des recommandés ou colis pour le bureau Centre s'effectue du lundi au samedi, vers 12h30

■ RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie.

Cette démarche peut également être accomplie par leur représentant légal.

Pour cela, ils doivent se munir des pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité

- Livret de famille

- Justificatif de domicile

- Eventuellement, une copie du document justifiant de la nationalité française

Une attestation de recensement sera remise au jeune. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué à la journée d'appel de préparation à la Défense, mais également pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège, au lycée, au lycée d'enseignement professionnel ou au lycée agricole. Elle sera également demandée aux jeunes lors de l'inscription sur les listes électorales.

■ RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 31

décembre 2021, selon les conditions suivantes :

- Être majeur

- Posséder son domicile dans la commune, y avoir une résidence réelle et effective de 6 mois au dernier jour de février 2022.

■ SYNDICAT D'EAU

Tél. 02 43 27 74 61

■ ALÉOP Transports urbains

Tél. 02 43 39 90 72

Ligne 209 (Rouez - Le Mans)

■ ENEDIS Dépannage Sarthe

Tél. 09 726 750 72

■ AU P'TIT MARCHÉ DEGRÉEN

Épicerie associative

Lundi : fermé

Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi :

8h30-12h30 / 16h15-19h

Samedi - Dimanche : 8h30-12h30

Tél : 02 43 42 69 80

■ POISSONNERIE

- Denis GIFFARD - 50320 LA HAYE-PESNEL

Tournée le jeudi - Tél : 02 33 60 69 32

■ VENTE A EMPORTER

- PIZZA IL GRANDO

Vente de Pizzas, place de l'église

le lundi de 17h45 à 20h15

- MAM'S BURGER

Vente de Burgers, place de l'église

le vendredi de 17h30 à 20h30

■ BOUCHERIE

Boucherie des Halles - 72240 CONLIE

Tournée le vendredi

Tél : 02 43 20 50 27

| TARIF DE LA SALLE POLYVALENTE DE DEGRE 2021 | | | |
|---|------------------------|-------------------------|------------------------|
| AFFECTATION DE LA SALLE | NBRE DE PERSONNES - 50 | NBRE DE PERSONNES - 100 | NBRE DE PERSONNES +100 |
| VIN D'HONNEUR Habitants DEGRE | | 101 € | |
| VIN D'HONNEUR Extérieurs DEGRE | | 189 € | |
| REUNIONS EXTERIEURES | | 184 € | |
| LOUEUR HABITANT location d'une journée | 199 € | 248 € | 314 € |
| LOUEUR HABITANT location d'un week-end | 233 € | 293 € | 411 € |
| LOUEUR-EXTERIEUR location d'une journée | 367 € | 463 € | 619 € |
| LOUEUR-EXTERIEUR location d'un week-end | 383 € | 534 € | 727 € |
| LOUEUR-HABITANT Soirée DANSANTE | | 198 € | |
| LOUEUR-EXTERIEUR Soirée DANSANTE | | 697 € | |
| LOUEUR-HABITANT Soirée SPECTACLE | | 109 € | |
| LOUEUR-EXTERIEUR Soirée SPECTACLE | | 198 € | |
| ASSOCIATION COMMUNALE | | Forfait 15 € | |
| DIVERS | | Forfait 15 € | |
| Vaisselle cassée | | 2 € /pièce | |
| Tapis cassés | | 126 € | |

EDITO



Bonjour à toute la population de Degré. Cela fait un an que le Conseil est en place. Certains travaux se réalisent comme prévu, en fonction de l'arrivée des subventions.

La cellule de refroidissement pour le restaurant scolaire est en place.

Les jeux de l'école seront installés pour la rentrée et je pense plairont aux enfants.

La réfection de la voirie VC8 ainsi que le trottoir rue du Calvaire vont être réalisés dès que l'entreprise pourra intervenir.

En cette période de tonte, Jean-Michel

ne chôme pas, mais des véhicules stationnés sur les espaces verts l'empêchent de travailler correctement.

L'année scolaire se termine sans trop de difficultés malgré les règles sanitaires et les changements de poste du personnel communal.

Je remercie d'ailleurs le personnel pour s'être adapté. En attendant les règles de la future rentrée qui je pense seront allégées et que nous aurons probablement la veille de la rentrée, je vous souhaite de bonnes vacances à tous.

Jean-Paul BLOT
Maire

Centre Social Marie-Louise Souty

Les activités du Centre Social se sont adaptées aux différents protocoles sanitaires et son accueil physique reste ouvert à tous les habitants, bien sûr dans le respect des gestes barrières.

Le Conseil d'Administration a travaillé sur un projet qui met l'accent sur l'accompagnement des projets des habitants, défendre les valeurs démocratiques et de fraternité pour donner une place à tous ceux qui veulent s'impliquer dans la vie du territoire, et rester une association au fait des évolutions sociétales. C'est pourquoi l'association va prendre le nom d'**Espace AFAJES** (Espace Associatif, Famille, Jeunesse et Solidarités). Ce changement de nom va aussi se concrétiser par une présence dans les communes pour écouter les habitants, animer des ateliers ou participer à des actions réalisées par des associations locales.

L'association reste un Centre Social, et nous n'oublions pas la bienfaitrice Marie-Louise Souty qui grâce à son legs a permis la construction du bâtiment à Conlie. L'association est agréée, financée par la CAF ainsi que la 4CPS et soutenue par la MSA. C'est donc un espace public ouvert sur votre territoire. Nous hébergeons dans le bâtiment à Conlie de nombreux services publics tels que les Assistantes Sociales de secteur, le Soutien A Domicile, Carbur PERA, Sarthe Autonomie, CARSAT, Santé

au Travail de la MSA.

L'Association Intermédiaire **Solidarité et Travail** s'installe dans nos murs en juillet : particuliers, entreprises, collectivités, vous pouvez faire appel à cette association pour des travaux d'entretiens ou d'aide à domicile. A noter aussi les permanences de l'ostéopathe 2 jours par semaine.

Vous trouverez un service pour les enfants et les préados les mercredis et les vacances. L'équipe de professionnels propose des animations de 3 à 14 ans. Les loisirs en famille sont organisés avec les animatrices et les habitants. Quelques bénévoles s'organisent pour proposer des services d'entraide tel que « La P'tite Fripe' » (vêtements d'occasion) ou « Les Baguettes Solidaires » (distribuées lors de l'aide alimentaire) ou le jardin partagé.

Les mois passés ont mis à mal les associations locales et leur dynamique.

L'Espace AFAJES est aussi là pour accompagner et relancer votre activité.

AcseS est un acteur socio-économique important de l'association. L'objectif premier est d'accompagner ses salariés dans leurs projets professionnels. Et ceci grâce aux collectivités et entreprises du territoire qui font intervenir AcseS pour l'entretien des espaces verts et de leurs bâtiments. Maintenant AcseS doit aussi être une ressource pour les entreprises locales et permettre avec Pôle Emploi, la DIRECCTE et le

département de former les futurs salariés des entreprises locales.

Une nouvelle étape est franchie : l'ouverture de la **recyclerie La Ressource** à Sillé-le-Guillaume. Magasin de 2^{ème} main, objets et vaisselle d'occasion et ameublement ancien, l'idée est de faire de ce lieu un condensé d'initiatives locales autour du réemploi et des solidarités. Le magasin fonctionne grâce à vos dons, donc tout ce qui fonctionne encore, vous pouvez le déposer directement à La Ressource à Sillé-le-Guillaume ou au Centre Social à Conlie. Dépôt de dons et magasins ouverts les mercredis et vendredis en journée et les samedis de 9h30 à 12h30

Retrouvez nos actualités sur Facebook :
@CSMLSouty

Le Centre Social Marie-Louise Souty
1 allée Marie-Louise Souty
72240 Conlie
02 43 52 11 50
csconlie72@wanadoo.fr

Ouvert du lundi au jeudi :
9h à 12h et 13h30 à 17h30
Le vendredi :
9h à 12h et 13h30 à 16h

LA RESSOURCE

145 impasse de la Mardelle
72140 Sillé-le-Guillaume

Conseil Municipal du 24 nov.

■ CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE DES ILLUMINATIONS DE NOËL

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un projet de concours photographique à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ce concours aura pour objet les illuminations et décorations installées dans la commune.

Son règlement sera affiché à la mairie.

Les inscriptions se feront impérativement par mail ou par dépôt d'un bulletin de participation en mairie avant le 27 décembre 2020.

Les membres du Conseil municipal voteront sans concertation parmi les photographies en compétition (rendues anonymes pour le vote), entre le 27 et le 31 décembre. Ils ne peuvent donc participer au concours.

Les 3 photographies les plus appréciées pourront, avec l'accord de leur auteur et anonymement, apparaître en couverture de l'édition de décembre 2021 du bulletin communal. L'auteur de la plus populaire remportera également un bon d'achat de 20€ valable à l'épicerie de Degré.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après réflexion, le Conseil municipal décide de valider l'organisation de ce concours ainsi que les récompenses associées.

■ DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN POUR UN IMMEUBLE SITUÉ AU 5 RUE DU CALVAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Maître GAGNEBIEN, notaire à La Milesse, est chargée de la vente de l'immeuble situé 5, rue du Calvaire à Degré 72550, cadastré section AA n° 90 d'une superficie de 2549 m² appartenant à Monsieur et Madame DORIZON Auguste.

L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.

Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge monsieur le Maire d'en informer le notaire.

■ TARIF DE LA REDEVANCE

D'ASSAINISSEMENT PUBLIC : PRIX DE L'ABONNEMENT ET PAR M³ D'EAU CONSOMMÉ POUR L'ANNÉE 2020

Le Maire rappelle que chaque année il convient de voter l'augmentation ou non du prix du m³ d'eau consommé pour la taxe d'assainissement, ainsi que celui de l'abonnement au réseau.

Au vu du budget assainissement voté le 11 mars 2020, le Maire propose de ne pas augmenter le prix du m³ d'eau consommé ni le prix de l'abonnement pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir le prix du m³ d'eau au tarif de 1,22€ et de maintenir l'abonnement à 74,69€ pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

■ TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DU BULLETIN COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2020

Le Maire rappelle les tarifs pratiqués en 2019 des encarts publicitaires dans le journal communal.

- 52€ pour une parution

- 84€ pour deux parutions (Juillet et Décembre)

Le Conseil municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2020.

■ ACHAT DE CADEAUX DE NOËL POUR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil un projet de cadeaux à destination des employés de la commune pour les fêtes de fin d'année.

L'entreprise KADEOS a été contactée dans le cadre de ce projet et a fourni à la commune un devis pour l'achat de 9 cartes-cadeaux. Ce devis s'élève à 426.60€ TTC.

Après réflexion, le Conseil accepte la proposition de M. le Maire et l'autorise à signer les documents qui s'y rapportent.

■ TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE POUR L'ANNÉE 2020 ET VAISSELLE CASSÉE OU NON RESTITUÉE

Le Maire rappelle que les tarifs de la location de la salle polyvalente et de la vaisselle cassée ou non restituée sont applicables depuis le 08 octobre 2019.

Après réflexion, les membres du Conseil municipal décident de ne pas modifier les tarifs pour 2021. (voir tableau page 2)

Conseil Municipal du 10 déc.

■ CHOIX D'UNE SOCIÉTÉ DE CAPTURE D'ANIMAUX EN DIVAGATION POUR L'ANNÉE 2021

M. le Maire expose au Conseil qu'une convention est actuellement en vigueur avec la société Caniroute basée à Saint-Saturnin pour la capture des animaux en divagation sur la commune.

Cette convention prévoit une redevance de 1.68€ TTC / habitant, soit 1 362,48€.

Une autre société a proposé ses services à la commune : Molosses Land, basée à Longnes.

Le devis reçu de cette société prévoit une cotisation annuelle de 840,00€ TTC.

Après avoir étudié les atouts des deux candidats, le Conseil municipal décide de faire appel pour l'année 2021 à la société Molosses Land et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

■ DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN UN IMMEUBLE SITUÉ 14 RUE DES NYMPHÉAS

M. le Maire informe le Conseil municipal que Maître GHIBAUDO, est chargée de la vente de l'immeuble situé 14, rue des Nymphéas à Degré 72550, cadastré section AB n° 47 d'une superficie de 1050 m² appartenant à M. et Mme PEJOT Guillaume. L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble. Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble.

Venez découvrir et goûter les pizzas artisanales
du **CAMION IL GRANDO**

Pâte Maison, produits frais assurés
et saveurs diverses vous y attendent !

Le lundi, place de l'église à DEGRÉ
de 17h45 à 20h15

Réservations : 06 05 20 31 64

s.a.r.l. PELTIER
TRAVAUX PUBLICS - TERRASSEMENTS - FOSSES SEPTIQUES



"Les petits Cours" 72140 SILLÉ LE GUILLAUME
Tél. 02 43 20 24 06 / Fax. 0243 20 52 98
sarpeltier@orange.fr

Conseil Municipal du 10 déc.

■ RÉMUNÉRATION D'HEURES COMPLÉMENTAIRES AU PROFIT D'UNE EMPLOYÉE DU SITE SCOLAIRE

Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une employée ayant la fonction de surveillante de la garderie et du restaurant scolaire, au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe, a effectué des heures complémentaires en remplacement d'une de ses collègues en congé maladie. Cet agent a effectué 44h complémentaires sur l'année 2020.

Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de délibérer sur ce sujet.

Après réflexion, le Conseil municipal autorise la dépense complémentaire au chapitre des dépenses de personnel du budget principal pour l'année 2020 et demande à Monsieur le Maire le versement de la rémunération des heures complémentaires.

Conseil Municipal du 5 janv.

■ PLAN DE RELANCE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'il est possible de demander une subvention dans le cadre du plan de relance du Département lancé suite à la crise sanitaire.

Les projets présentés sont les suivants :

- Structure jeux extérieurs en aluminium
- Toboggan : 9 540,00€ TTC
- Cellule de refroidissement rapide et surgélation et grilles : 2 659,20€ TTC
- Couverture dépendance maison associative : 13 219,43€ TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE monsieur le Maire à formuler une demande de subvention dans le cadre

du plan de relance pour les projets énumérés ci-dessus.

- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

■ DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que suite à un courrier reçu de la part de la Mission Sécurité Transports et Crises de la Préfecture de la Sarthe, il est nécessaire de nommer un élu référent Sécurité routière sur la commune.

L'élu qui sera désigné au sein du Conseil municipal aura pour missions :

- D'être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des divers acteurs locaux
- De diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents domaines de compétence de la collectivité.

Après étude du sujet, les membres du Conseil municipal désignent Monsieur Denis DELHOMMEAU référent Sécurité routière de la commune de Degré.

■ INDEMNITÉS ALLOUÉES AU RÉGISSEUR DE RECETTES GARDERIE POUR L'ANNÉE 2020

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'une régie de recettes provenant des encaissements de la garderie municipale a été créée par délibération, et qu'à cet effet un arrêté de nomination du régisseur titulaire et du régisseur suppléant a été pris.

Le Maire propose en raison de la responsabilité qui incombe aux régisseurs une indemnité de responsabilité dans la limite des maxima fixés par arrêté ministériel du 3 septembre 2002.

Le Conseil municipal, considérant que le montant mensuel des fonds maniés n'atteint pas 1220,00€ et que dans ce cas le montant annuel maximum de l'indemnité de responsabilité pouvant être accordée aux régisseurs est fixé à 110€ ; décide

que Madame LÉCUREUIL Magali régisseur titulaire percevra pour l'année 2020 une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé à 110,00€ (C.S.G. et R.D.S. en diminution).

■ REPRISE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES EN ÉTAT D'ABANDON

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal le 02 décembre 2020. Il a été constaté que 29 concessions perpétuelles se trouvent en l'état d'abandon. Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code général des collectivités territoriales (article L2223-4, R2223-13 à R2223-21).

Il faut préciser que la commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession n'étant qu'un droit d'usage du terrain communal. Les concessionnaires ont toutefois le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition, mais ceci devient de plus en plus difficile au fil du temps, quand les attributaires sont décédés ou n'ont plus d'ayant-droits. L'article L2223-17 du Code général des collectivités territoriales précise que le Maire a la faculté de demander l'accord du Conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non.

Dans l'affirmative, le Maire prendra l'arrêté prévu par ce même article.

En conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à donner son accord sur le principe de la reprise, puis de la réattribution, des concessions abandonnées.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L. 2223-4, L.2223- 17, L.2223-18, R.2223-12 à R.2223-23,

Vu la liste des concessions dont l'état



Garage CHAUFOR AUTOMOBILES

**Réparation et entretien toutes marques
habilitation véhicule hybrid et climatisation**

**Pare brise - Tôlerie • Peinture • Dépannage 7/7
Gaz • AD Blue • Pneus service rapide**

Station de Lavage + Aspirateur 7/7

Sortie CHAUFOR NOTRE DAME, sur gauche, direction Laval - RD 357 La Groie **Tél. 02 43 88 80 85**

**Vente véhicules
neufs et occasions
Reprise
Recherche personnalisée !**

**24h/24h
Station service**



TOTAL

EXPERT



d'abandon a été constaté,
Vu le procès-verbal du premier constat d'abandon du 13 mai 2017 ainsi que le procès-verbal du second constat d'abandon du 02 décembre 2020,

Considérant que l'affichage le plus récent a été effectué du 2 décembre 2020 au 3 janvier 2021,

Considérant que cette situation nuit au bon ordre et à la décence du cimetière, après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal : ADOPTE le principe de la reprise puis de la réattribution des concessions abandonnées et également des terrains communs sans concession actée.

AUTORISE le Maire à prendre l'arrêté prononçant la reprise de ces concessions

■ RAPPORT 2020 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Vu le courrier de notification du rapport 2020 de la CLECT en date du 06 octobre 2020 adressé par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (ci-après 4CPS),

Considérant que ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des Conseils municipaux des 24 communes membres,

Considérant que pour les attributions de compensation de droit commun ledit rapport doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population de l'EPCI ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI)

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 2020 d'évaluation des charges transférées adopté à l'unanimité par la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées le 06 octobre 2020,

Considérant qu'il convient que chaque Conseil municipal se prononce sur le rapport de la CLECT de la 4CPS en date du 06 octobre 2020,

Les Membres du Conseil municipal décident après délibération :

- D'APPROUVER le rapport 2020 de la CLECT de la 4CPS joint à la présente délibération
- DE NOTIFIER cette décision à Madame la Présidente de la 4CPS.

■ REMPLACEMENT MOMENTANÉ D'UNE EMPLOYÉE PAR UNE INTÉRIMAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'une des ATSEM travaillant à l'école est absente jusqu'au 22 janvier 2021. Le personnel travaillant sur le

site ne pouvant assumer un surcroît de travail, il a été fait appel à une société d'intérim pour trouver un remplaçant.

Monsieur le Maire indique aux conseillers que cette situation est susceptible de se renouveler.

Après réflexion, le Conseil autorise le maire à prendre les démarches et signer tous les documents nécessaires à d'éventuels futurs remplacements lors de l'année civile 2021.

■ QUESTIONS DIVERSES

- Autorisation donnée au Maire de signer tout document afférent au futur lotissement Le Chanvre

- Prise d'un arrêté de stationnement rue Principale

- Subventions pour city-stade et jeux extérieurs ?

Conseil Municipal du 9 févr..

■ DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour l'année 2021, les projets susceptibles d'être éligibles à l'octroi d'une subvention sont :

- l'aménagement d'un terrain multisports (également appelé « city-stade ») dont le coût total s'élèvera à 52 595,00€

Après délibération, le Conseil municipal adopte le projet précité et décide de solliciter le concours de l'Etat selon les modalités de financement suivantes :

- D.E.T.R : 26 297,50€

- Conseil Régional : 10 519,00€

- Conseil Départemental : 10 519,00€

- Auto-financement par la commune : 5259,50€

Le Conseil : Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour 2021.

■ DEMANDE DE SUBVENTION D.S.I.L PLAN DE RELANCE

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local section Plan de relance pour l'année 2021, les projets susceptibles d'être éligibles à l'octroi d'une subvention sont :

- Le remplacement des huisseries et fenêtres de l'épicerie communale (estimé à 20 000€). Après délibération, le Conseil adopte le projet précité et décide de solliciter le concours de l'Etat selon les modalités de financement suivantes :

- D.S.I.L Plan de relance 10 000€

- Conseil Régional : 4 000€

- Conseil Départemental : 4 000€

- Auto-financement par la commune : 2 000€

Le Conseil : Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la D.S.I.L plan de relance pour l'année 2021.

■ DEMANDE DE SUBVENTION D.S.I.L RÉNOVATION THERMIQUE

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local section rénovation thermique pour 2021, les projets susceptibles d'être éligibles à l'octroi d'une subvention sont :

- Le remplacement des huisseries et fenêtres de l'école primaire (estimé à 20 000€)

Après délibération, le Conseil adopte le projet précité et décide de solliciter le concours de l'Etat selon les modalités de financement :

- D.S.I.L rénovation thermique : 10 000€

- Conseil Régional : 4 000€

- Conseil Départemental : 4 000€

- Auto-financement par la commune : 2 000€

Le Conseil : Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la D.S.I.L section rénovation thermique pour l'année 2021.

■ CRÉATION D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a rencontré le 16 janvier 2021 les élus des communes de La Quinte et de Lavardin au sujet de l'éventuelle création d'un SIVOS regroupant les trois communes.

Le Conseil, après réflexion, décide que ce regroupement n'est pas bénéfique pour la commune et refuse d'intégrer le SIVOS.

■ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2021

Le Conseil municipal décide d'attribuer des subventions :

- Degré Cadre de Vie : 250€

- Génération Mouvement : 120€

- Parents et Amis de l'école de Degré : 150€

■ UN DON

-La commune a reçu un don de 5 000€ de la part de M. Roux, propriétaire d'une parcelle à Degré.



Neuf & Rénovation
Entreprise TISON

| | |
|--------------|--------------|
| ✓ Maçonnerie | ✓ Couverture |
| ✓ Carrelage | ✓ Clôtures |
| ✓ Charpente | ✓ Terrasses |

Tél. : 02 43 27 26 12 - Port. 06 88 77 61 40
LAVARDIN www.sarltison.com

Conseil Municipal du 2 mars

■ ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2021

COMMUNE – ASSAINISSEMENT
LOTISSEMENT LE CHANVRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE les budgets primitifs de l'exercice 2021 qui se présentent comme suit

BUDGET PRINCIPAL (COMMUNE) :

Section Fonctionnement : 748 398,99€
Section Investissement : 326 487,42€

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section Exploitation : 126 036,75€
Section Investissement : 195 434,53€

BUDGET LOTISSEMENT Le Chanvre

Section Fonctionnement : 1 296 296,94€
Section Investissement : 700 000,00€

■ DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN POUR UN IMMEUBLE SITUÉ 2 RUE DE L'ARCHE

M. le Maire informe le Conseil municipal que Maître GALLIEN, notaire à La Milesse, est chargée de la vente de l'immeuble situé 2 rue de l'Arche à Degré, cadastré section AB n° 95 d'une superficie de 823 m² appartenant à M. LEROY Christopher et Mme Eloïse BOUCHET.

L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.

Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge monsieur le Maire d'en informer le notaire.

■ DEMANDE D'AIDE FONDS DÉPARTEMENTAL

- Le remplacement des huisseries et fenêtres de l'école primaire (estimé à 20 000€)
- L'aménagement d'un terrain multisports (également appelé « city-stade ») dont le coût total s'élèvera à 52 595,00€
- Le remplacement des huisseries et fenêtres de l'épicerie communale (estimé à 20 000€)

Conseil Municipal du 17 mars

■ DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE AU M² DES LOTS DU FUTUR LOTISSEMENT « LE CHANVRE »

Le Maire informe le Conseil municipal que la commission Urbanisme s'est réunie le 10 mars 2021 pour établir un prix de revient des parcelles du futur lotissement Le Chanvre à partir d'estimations et de devis afin de déterminer le coût total de la première tranche de lotissement. Après étude de ce prix de revient, les membres de la Commission proposent le prix de 97€/m² aux membres du Conseil municipal qui entérinent ce choix.

■ SÉCURISATION DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE AUX ABORDS DE L'ÉCOLE ET DU LOTISSEMENT LA MARE

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que les aménagements de sécurité routière déjà présents devant l'école de la commune ne suffisent plus à garantir la protection des enfants et de leurs parents. En effet, la rue Principale est de plus en plus fréquentée et doit être traversée pour accéder au parking de l'école.

Cette zone est limitée à 30 km/h mais cette réglementation n'est pas toujours respectée. Pour y remédier, Monsieur le Maire propose au Conseil l'installation à proximité de l'école de deux feux clignotants intelligents qui émettent une alerte visuelle en cas de dépassement de la limitation, de manière semblable aux radars dits « pédagogiques ».

La sécurité du lotissement La Mare est elle aussi à renforcer. L'allée des Nénuphars débouche en toute fin d'agglomération sur l'axe principal (« route du Mans ») mais demeure prioritaire. Or, les automobilistes circulant sur l'axe principal accélèrent prématurément à cet endroit, et ne respectent donc pas la priorité de l'allée des Nénuphars, avec tous les dangers que cela entraîne.

Monsieur le Maire propose au Conseil l'installation de panneaux « Priorité à droite » et de limitation à 30 km/h au croisement de l'allée des Nénuphars et de la route du Mans ainsi que le marquage au sol d'un passage piétonnier.

Après réflexion, le Conseil municipal valide la réalisation de ces projets et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Conseil Municipal du 13 avril

■ CHOIX D'UN FOURNISSEUR POUR LA STRUCTURE DE JEUX DE COUR DE L'ÉCOLE

ALTRAD Diffusion : Structure en aluminium comprenant 9 activités - 9 540,00€ TTC

■ CHOIX DE L'ENTREPRISE FUNÉRAIRE POUR LA REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNÉES DU CIMETIÈRE

L'entreprise CRETOIS : 28 100€ TTC. Les travaux sont planifiés sur 3 ans. La première tranche sera effectuée en novembre 2021 et est estimée à 9859,20€ TTC.

■ SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN MUR D'ESCALADE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le prêt d'une structure

d'escalade par le Conseil Départemental au bénéfice de l'école de Degré a été annulé l'an dernier en raison du contexte sanitaire.

En conséquence, celle-ci est prioritaire cette année pour en bénéficier du 31 mai au 18 juin 2021.

■ TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2021

- Taxe foncière (bâti) : 37.59% (dont part départementale : 20,72%)
- Taxe sur le Foncier non bâti : 32.76 %

Conseil Municipal du 20 mai

■ PROJET D'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DEGRÉ

M. le Maire rappelle aux conseillers que l'entreprise Valeco est intervenue lors du Conseil municipal du 13 avril 2021 afin de présenter un projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune.

Un tour de table est lancé pour recueillir l'opinion de chaque conseiller quant à la pertinence de ce projet et aux bénéfices/inconvénients pour la commune.

Suite à ce tour de table, il est demandé aux conseillers de se prononcer pour ou contre la réalisation de ce projet d'éoliennes. A l'unanimité, les membres du Conseil municipal se prononcent en défaveur du projet. Celui-ci est donc refusé.

■ DÉTERMINATION DU PRIX DE L'ABONNEMENT À L'ASSAINISSEMENT ET DU M³ D'EAU CONSOMMÉ POUR 2021

M. le Maire rappelle que chaque année, il convient de procéder au vote des tarifs de l'abonnement au réseau d'assainissement et du m³ d'eau consommé.

Après étude du budget Assainissement de l'exercice 2021, il est proposé d'augmenter de 2% le prix de l'abonnement au réseau (fixé pour 2020 à 74,69€) et du prix du m³ d'eau consommé (fixé pour l'année 2020 à 1,22€). Les nouveaux tarifs proposés sont donc de 76,18€ pour l'abonnement et de 1,24€ par m³ d'eau consommé.

Après réflexion, le Conseil municipal valide la décision d'augmenter les tarifs d'abonnement et du m³ d'eau consommé de 2%.

■ SÉLECTION DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX DE L'ANNEXE DE LA SALLE ASSOCIATIVE ET D'ENTRETIEN DE LA SALLE ST JOSEPH

- LG Charpente : 15 680€

■ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE DIAGNOSTIC DES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES ET EAUX USÉES

- SOA (Veolia) : 2519€

INFORMATION - RAPPEL



Eau potable
SAEP Conlie Lavardin



Assainissement
Communes

Chers abonnés,

Le service d'eau potable ne gère pas le service assainissement (les eaux usées).

Pour tout problème lié à votre facture d'assainissement, merci de **vous adresser à la mairie de votre commune.**

Merci de votre compréhension.

L'équipe du Syndicat d'eau potable



► RAPPEL DE CITOYENNETE

Les horaires de bruit de voisinage seuls ne suffisent pas à déterminer le caractère gênant d'un bruit.

Il n'est pas admis d'écouter sa musique très fort, ou de crier en permanence au risque de gêner ses voisins même dans la journée. En dehors de la période entre 22 heures et 7 heures où le bruit est interdit, il faut donc rester vigilant et faire en sorte de ne pas ennuyer ses voisins.

Le week-end est souvent l'occasion de passer sa tondeuse ou de se transformer en bricoleur. Il est généralement interdit de commencer des activités bruyantes avant 10 heures et elles ne doivent pas se poursuivre après 12h, de manière à permettre aux habitants de se reposer et de prendre leur repas dans une ambiance calme.

► Les haies

Le Maire peut, dans le cadre de ses pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou abattage des arbres de la copropriété, dès lors que cela porte atteinte à la commodité du passage, notamment sur les trottoirs. En outre, le Maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L.114-2 du code de la voirie routière qui peuvent comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines des voies publiques.

Pour rappel les haies ne doivent pas dépasser la limite de propriété et il est stipulé que la hauteur des haies en limite séparative côté voirie ne peut dépasser deux mètres.

► Brûlage de végétaux

La réglementation interdit le brûlage des résidus de végétaux par les particuliers. Les tontes de pelouses, les feuilles mortes ou les produits de la taille sont considérées comme des déchets verts, qui, comme les épluchures ou les autres déchets ménagers sont interdits à l'incinération à l'air libre. Ces déchets verts doivent être envoyés en déchetterie ou être traités par compostage.

Pourquoi cette interdiction ?

Outre les nuisances pour les voisins : odeurs et fumées désagréables, le brûlage des déchets verts libère dans l'atmosphère des polluants toxiques et des particules fines. Ces brûlages peuvent également être à l'origine de départ de feu dans le jardin.

Création & Entretien des jardins

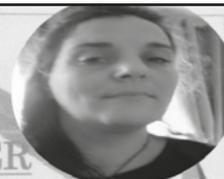
C.P.H. Paysage



Terrasse • Plantation • Jardin • Parc • Clôture
• Engazonnement • Travaux Mini-Pelle • Muret
• Cour en enrobé

72 Aigné / Tél. 02 43 86 20 73 / www.cph-paysage-chaisner.fr

PRENDRE
SOIN DE SOI
AU NATUREL

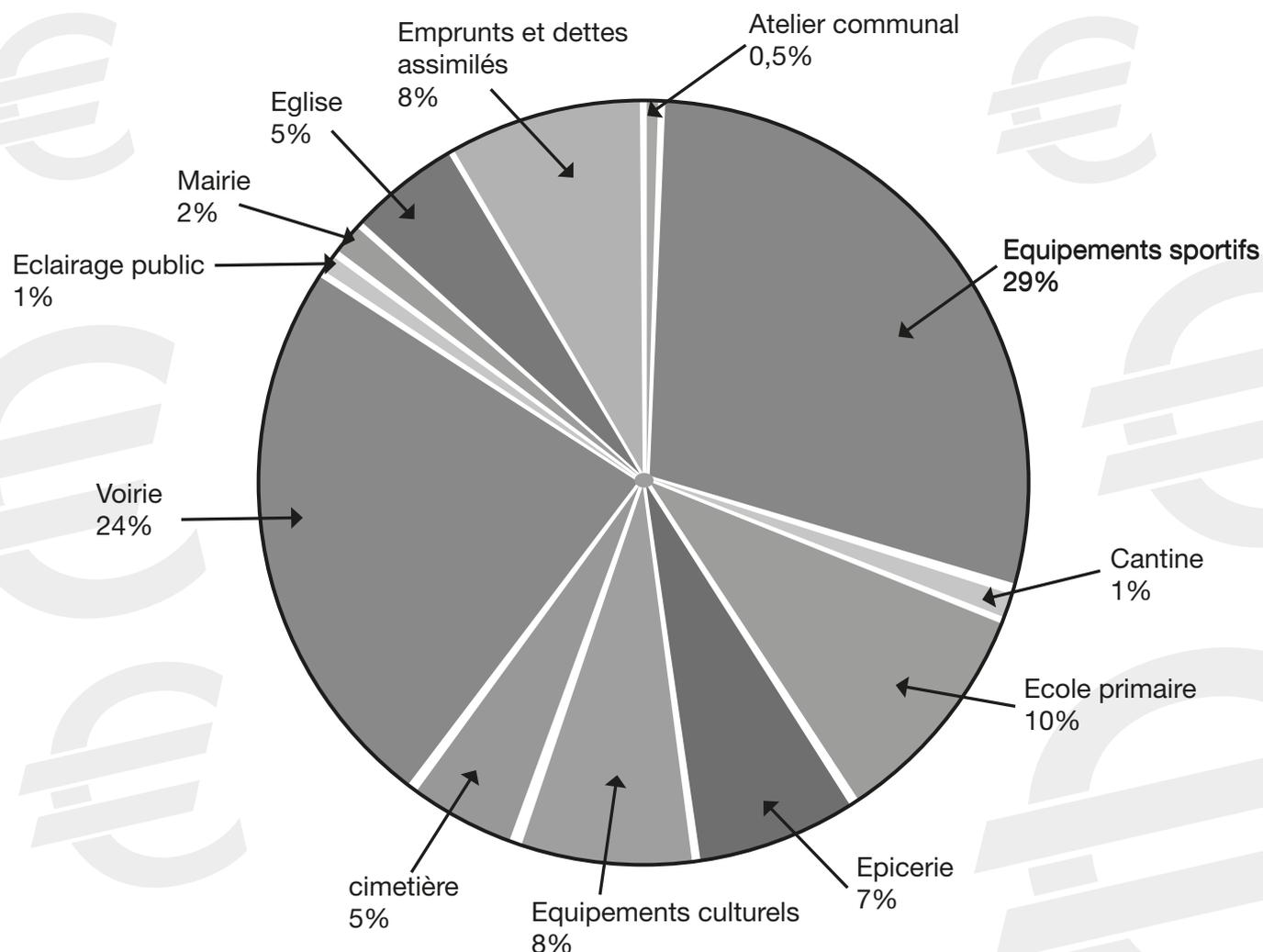


Laëtitia POIRIER
Pratique manuelle de Réflexologie
Plantaire, Faciale (à Degré, chez
vous)

Tél : 0781396956
Laetitiapoiriernaturo@gmail.com

BUDGET INVESTISSEMENT 2021

Le budget a été validé en début d'année, incluant tous les projets que nous souhaitons réaliser, mais restant tout de même conditionnés par les subventions potentielles que la commune peut obtenir. Vous trouverez donc ci-dessous la répartition des investissements par opération, et ensuite le détail concret de ce que la municipalité envisage de réaliser.



| Opération | Budget définitif | Détail Investissement | Coût Total | Subventions possibles |
|------------------------------|------------------|-------------------------------------|------------|-----------------------|
| Ateliers communaux | 1 000 € | Taille haies | 1000 | 0 |
| Equipements sportifs | 74 000 € | City stade | 62000 | 80% ? |
| | | Table Ping pong + Jeux toboggans .. | 12000 | 5459 |
| Cantine | 2 660 € | Cellule refroidissement desserts | 2660 | 1522 |
| Ecole primaire | 25 572 € | Huisseries Classe Hélène | 20000 | 80% ? |
| | | Diagnostic énergie | 972 | 0 |
| | | Compléments vidéoprojecteurs | 400 | 0 |
| | | Jeux cour | 4200 | ? |
| Epicierie | 17 404 € | Huisseries | 16000 | 80 % ? |
| | | Diagnostic énergie | 1404 | 0 |
| Equipements culturels | 19 075 € | Rideaux salle poly et assoc | 4500 | 0 |
| | | Charpente salle annexe assoc | 14575 | 7563 |
| Cimetière | 12 000 € | Reprise concessions (Premier tiers) | 12000 | 0 |
| Voirie | 61 348 € | Travaux VC8 | 44108 | 12621 |
| | | Etude ingérief rue principale | 15240 | 0 |
| | | Sécurisation du bourg | 2000 | 400 ? |
| Eclairage public | 2 000 € | Eclairage du bourg | 2000 | 0 |
| Mairie | 4 000 € | Logiciels | 3500 | 0 |
| | | Rideaux | 500 | 0 |
| Eglise | 12 030 € | Remplacement cloche | 12030 | 0 |
| Emprunts et dettes assimilés | 21 100 € | Remboursements emprunts | 21100 | 0 |

VIE SCOLAIRE

Cette première partie de l'année 2021 est restée particulière.

Les élèves ont dû supporter le masque à longueur de journée, ils n'ont pas pu jouer sur la cour avec les camarades des autres classes et de nombreuses sorties ont été annulées.

Notons tout de même que quelques activités ont finalement pu être organisées.

Elles ont permis aux enfants de sortir des murs de l'école.

- > Tous les élèves de la Grande Section au CM2 ont bénéficié de séances de natation et d'escalade.
- > La compagnie La Roulotte a présenté son spectacle « Elmer, l'éléphant multicolore » à tous les élèves.
- > Les maternelles ont participé à une randonnée contée aux Etangs Chauds au Mans.
- > Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont été sensibilisés à la conduite à vélo avec Groupama.

Retrouvez toutes les illustrations de ces événements en dernière page de couverture de notre bulletin.

En cette fin d'année scolaire, 11 élèves quittent l'école du village pour devenir collégiens. Nous souhaitons une bonne continuation aux familles qui nous quittent. Nous accueillerons deux enfants nés en 2019 et 12 Petits nés en 2018 dès le jeudi 2 septembre.

L'équipe enseignante tient à remercier l'Association des Parents d'Elèves.

Elle a continué à proposer des actions afin de réduire la participation financière des familles liée aux activités proposées par les maîtresses.

Nous saluons le travail du personnel communal et des élus qui font de leur mieux pour que notre école soit agréable.

Encore merci aux parents qui se rendent disponibles pour accompagner les élèves lors des sorties.

Tout cela contribue au bon fonctionnement de l'école du village.

Nous vous souhaitons un bel été !
La directrice et l'équipe enseignante



MAÇONNERIE - TERRASSEMENT



Neuf / Restauration - Ravèlement - Carrelage - Bâtiment industriel
Assainissement - Aménagement de terrain - Démolition
Aménagement paysagé

Tél. 02 43 27 56 15 - lefaux.sarl@wanadoo.fr
ZAC de l'Epine - 72460 SAVIGNE L'EVEQUE



www.petites-moulines.fr

GITE

de grande capacité

- Salle 130 couverts
- Cuisine professionnelle
- Nombreux Couchages

Les Petites Moulines
72550 DEGRÉ
Tél. 06 22 03 51 65

VIE ASSOCIATIVE

Parents d'élèves et amis de l'école publique

Bonjour les enfants et les parents

vous avez été nombreux à répondre présents à chaque manifestation que l'APE vous a proposé cette année :

- Ventes de **PANIERS GOURMANDS**
- Ventes de biscuits **BIJOU**
- Vente **DESSIN D'ÉCOLE**
- Fête de **L'APE « Les APETtes en folie »**



Je voulais remercier les associations de la commune car elles nous ont permis de réaliser nos manifestations : Au P'tit Marché degréen, le Comité des fêtes, l'association du foot ainsi que la Mairie.

Un grand merci à vous pour tous vos dons, votre soutien, votre temps ainsi qu'à tous les bénévoles sans qui il n'aurait pas été possible de fêter cette fin d'année.

Merci à Jean-Michel, notre homme à tout faire de la commune.

Merci aux anciens et nouveaux élus, maîtresses, ATSEM, personnel de la cantine et garderie pour avoir permis à nos enfants de garder un semblant de vie normal grâce à l'école.

Un grand merci à l'équipe APE (femmes et hommes) qui m'a supportée pendant ces deux années, et sans qui toutes les manifestations proposées n'auraient pu être réalisées.



A la rentrée

le bureau APE bouge :

Christelle NIEPCERON

(maman de RAPHAËL CE2)

se propose de devenir présidente.

Merci encore pour votre soutien à l'APE.

Je vous donne rendez-vous en septembre pour le bilan de l'association.

Les membres du Bureau APE se joignent à moi et vous souhaitent de passer de belles vacances estivales.

Laëtitia POIRIER



**GARAGE
PICAULT**

EXPERT

**Réparations toutes marques
Tôlerie - Peinture**

**Vente neuf
et occasion**

**Dépannage
24h/24 - 7j/7**

Relais de la Lande - R.N. 157 - 72650 TRANGÉ
Tél. 02 43 888 016 - Fax 02 43 887 284
e-mail : ad-garagepicault@orange.fr



fabriquant depuis 1988

Remorques

Votre spécialiste remorques
pour professionnels et particuliers
Bennes - Bagagères
Porte mini-pelle - Vans etc...
Location de remorques.



Z.A DE LA PREFECTURE - LES MAISONS ROUGES / 72650 TRANGE
02 43 88 70 75 - www.remorquesmagnum.fr

VIE ASSOCIATIVE

Degré Cadre de Vie

BOÎTE À LIVRES

Depuis quelques jours, vous avez peut-être aperçu, sous l'ancien abri-bus de la place du Souvenir, un étrange meuble rouge : il s'agit de la Boîte à livres que notre association a mise en place le 19 juin 2021.

Une Boîte à livres ??? Qu'est-ce que c'est ?

Le principe de la Boîte à livres est d'être un lieu de dépôt et d'échanges des livres que l'on souhaite donner, partager.

“ Les oiseaux ont des ailes,
les enfants ont des livres
(Éditions Rue du monde) ”

Vous avez aimé un livre mais vous ne souhaitez pas le garder...

Vous regrettez d'avoir acheté un livre et ne savez pas quoi en faire : il peut très bien intéresser quelqu'un d'autre...

Vous voulez libérer de la place dans votre bibliothèque...

Venez le déposer dans la Boîte à livres ; une fois sur place, vous verrez peut-être des livres qui vous interpellent : prenez-les.

Il n'y a rien à payer.

L'échange n'est pas obligatoire : on peut prendre un livre sans en remettre un autre. On peut en déposer sans en prendre.

“ Chacune de nos lectures
laisse une graine qui germe
(Jules Renard) ”

Il s'agit de favoriser la circulation gratuite de livres et de permettre des échanges entre les personnes dans ce lieu convivial. Une inauguration officielle aura lieu très prochainement et sera annoncée par les canaux habituels.



Pour la petite histoire, cette Boîte à livres est un ancien meuble, acheté chez Emmaüs et restauré par nos soins.

Attention, remarque importante : la Boîte à livres n'est pas une annexe de la Bibliothèque de Degré, laquelle est gérée par l'association « Lire à Degré ».

En conséquence il ne s'agit pas de retourner des livres de la Bibliothèque dans cette Boîte à livres !

“ La lecture, une porte ouverte
sur un monde enchanté
(François Mauriac) ”

Julien Polpré



PATRIMOINE
Immobilier
L'EXCLUSIVITÉ EN TOUTE CONFIANCE



SEFICONSEIL
VOS EXPERTS EN PRETS IMMOBILIERS

06 20 27 52 41

VOTRE AGENCE
GROUPAMA

CONLIE

► Place des Halles - TÉL. 02 43 52 10 90

Épargne, Banque, Prévoyance, Auto, Habitation, Santé,



Groupama
CENTRE MANCHE
la vraie vie s'assure ici

Degré Cadre de Vie

1 NAISSANCE / 1 ARBRE

.....

À l'instar de ce qui se fait dans quelques autres communes, l'association Degré Cadre de Vie a décidé d'accompagner la naissance de chaque enfant Degréen, né en 2021, par la plantation d'un arbre, avec le concours de la municipalité et de la Région Pays-de-la-Loire.

Nous proposerons aux familles de choisir dans une liste pré-établie de quelques espèces locales, fruitières ou non.

Le lieu et la date de plantation sont en cours de réflexion.



FÊTE DE L'ARBRE DANS LE CADRE DES JOURNÉES DU PATRIMOINE DE PAYS

.....



C'est un projet qui nous tenait à cœur, mais qui a été remis en cause par les incertitudes liées à la date de déconfinement de la pandémie de Covid 19.

En effet, l'organisation d'une telle journée dont l'objectif, était, rappelons-le, de célébrer l'arbre sous tous ses aspects, nécessitait de retenir la participation d'animateurs et d'intervenants et la mobilisation d'un certain nombre de bénévoles.

La date de cette fête, organisée dans le cadre des Journées du Patrimoine de Pays, a été fixée nationalement les 26 et 27 juin. Il nous a semblé compliqué d'organiser des activités impliquant des rapprochements de personnes, avec potentiellement un risque de contamination.

Cependant, ce thème nous intéresse particulièrement et nous avons la ferme intention de le décliner dans des projets ultérieurs.

Les dates et conditions seront fournies en temps voulu par le site internet de la mairie, le panneau d'affichage lumineux, et par une information dans les journaux locaux.

Entretien Espaces verts & Jardins

Avec déduction
services à la personne
d'impôts*

Ets CHAISNER
Damien



- Tonte • Taille arbres et arbustes • Ramassage de feuilles
- Débroussaillage • Scarification • Nettoyage haute pression
- Broyage d'herbes, ronces, branchages • Béchage

Avec ou sans contrat annuel. Déduction d'impôts, selon la loi de finance en vigueur.

72 Aigné / Tél. 02 43 86 20 73 / www.cph-paysage-chaisner.fr

Romain VIOT - EARL La Drouerie

Charcuterie à la ferme

La Drouerie 72650 TRANGE

06 85 97 67 56

Vous pouvez retrouver nos produits :

Au « p'tit marché degréen » à DEGRE :

Du mardi au dimanche.

Au magasin Chèvrefeuille, à SAINT SATURNIN :

Du Mercredi au Samedi.





LES NUISANCES SONORES DE LA LGV ET LES ACTIVITÉS DU CRI 72

Le secrétariat du CRI 72 est toujours assuré par deux membres de Degré Cadre de Vie : Anne-Marie Guitton, secrétaire et Gérard Gasnier, secrétaire adjoint.

Le CRI 72 a tenu son assemblée générale en visio-conférence le 9 avril 2021, en présence notamment, de Me Corinne Lepage, du sénateur Louis-Jean de Nicolaj et de Béatrice Latouche, vice-présidente de la Région Pays-de-la-Loire.

Tous les adhérents qui le souhaitent ont pu y assister et poser des questions.

Évolution des 157 dossiers de requête en indemnisation (dont 12 à Degré) :

EIFFAGE et SNCF Réseau ont commencé à envoyer leurs mémoires en défense. L'argumentation principale qui figure dans tous les mémoires en défense est le rejet de la responsabilité sur l'autre : EIFFAGE accusant SNCF Réseau et inversement.

La notion de préjudice anormal et spécial est contestée au motif que beaucoup de personnes se plaignent. Ce qui, à notre avis, plaiderait plutôt pour une réalité des nuisances ! Les juges apprécieront.

Sans surprise, les estimations des valeurs vénales des habitations sont également contestées car ce ne sont pas des expertises contradictoires.

Des mémoires en réplique vont être élaborés par le cabinet Huglo-Lepage, ils comporteront une partie commune et une partie correspondant à la situation particulière du requérant.

L'activité de la DREAL :

La DREAL continue malheureusement à travailler seule et sans concertation avec le pseudo « groupe de travail » dont fait partie le CRI 72 pour mettre en œuvre les préconisations du CGEDD. Ce « groupe de travail » a été réuni par le Préfet de la Sarthe en visio-conférence le 6 mai 2021.

La DREAL persiste dans la démarche choisie : racheter les maisons les plus exposées et les détruire plutôt que de mieux les protéger par des protections sonores et en faire ainsi profiter les voisins par voie de conséquence. Nous avons bien sûr rappelé notre désaccord mais comme la ministre Élisabeth Borne avait entériné ce choix, en toute discrétion, le 2 juillet 2019, même si c'est contraire aux préconisations du CGEDD, cela continue. D'après les premiers cas, comme on pouvait le craindre, les prix de rachat des habitations proposés sont très bas.

Il n'y aura finalement en Sarthe, qu'un seul site qui verra une petite amélioration de sa protection sonore : le merlon déjà existant aux Basses Chauvières à La Quinte sera surélevé d'un mètre. Autant dire qu'il aura sans doute peu d'effet.

Une étude pour l'édification d'un mur Naturawall a été faite à

Lombron pour en conclure finalement que c'était trop cher !

Il est à noter que la région Pays-de-la-Loire a envoyé un courrier au Préfet de la Région Bretagne, coordonateur des opérations, afin d'appuyer notre demande d'expérimentation « in situ » de l'efficacité d'un mur Naturawall.

Nous avons communiqué à la DREAL un devis de mur Naturawall pour une maison située à Savigné-l'Évêque éligible, selon les critères, au rachat/destruction mais dont les propriétaires souhaitent continuer à y demeurer avec davantage de protection sonore. Nous avons l'espoir que ce devis sera recevable car il ne devrait pas excéder le coût du rachat/destruction de la maison.

Étude sur la réduction de la vitesse :

Nous avons transmis au Préfet de la Sarthe, une étude réalisée par Stéphane Hérim, acousticien, membre du CA du CRI 72 ; elle montre qu'une réduction de la vitesse des TGV à 250 Km/h au lieu de 300 Km/h allongerait le temps de trajet de sept minutes seulement et non de vingt minutes comme on nous l'oppose souvent.

Les personnes qui souhaitent avoir davantage de précisions peuvent consulter le site du CRI 72 : cri72.e-monsite.com

Aurélien Cosson, Patrick Coubard, Denis Delhommeau, Gérard Gasnier, Anne-Marie Guitton, Yannick Lechat, Daniel Ronel, membres du bureau de Degré Cadre de Vie vous souhaitent un bel été, avec du soleil mais pas trop, moins de circulation de virus et l'abandon de l'obligation du port du masque en extérieur !

Contacts Degré Cadre de Vie :

Mail : association.dcv@laposte.net

Tél. du président, Gérard Gasnier : 02.43.27.41.06

AUTO-ENTREPRISE MULTI-SERVICES
Bricolage - Décoration - Multi-ouvrages - Rénovation

Ludovic GUERINET
Prestataire de services

06.74.80.91.78
ludovicguerinet@orange.fr

30 rue des Acacias - 72550 DEGRE
DEVIS GRATUIT



Le samedi 29 mai 2021, notre épicerie a fêté son 10^{ème} anniversaire. Eh oui, jour pour jour, notre commerce ouvrait ses portes et il était impensable de ne pas organiser une animation à cette date. Grâce à nos fidèles producteurs qui ont répondu présents, nous avons pu après des mois de restrictions sanitaires, proposer un marché sur le parking et sur

une partie de la route du Mans sous un soleil radieux. Les clients ont fait le plein de bons produits et ont découvert ou redécouvert comment était notre épicerie à sa création grâce au stand de l'association.

Cette fête est le début d'une longue liste de bonnes nouvelles. Nous avons accueilli notre nouveau producteur de bœuf, Charlotte DEBOSQUE, de Ruillé en Champagne, qui est venue le

L'été va nous permettre aussi de terminer l'aménagement de l'annexe qui a été, à un certain moment, notre réserve puisque nous avons investi dans une chambre froide en remplacement de notre grand réfrigérateur qui est tombé en panne. Nous avons également investi dans une nouvelle vitrine réfrigérée fermée, l'ancienne devenant vieillissante et dans le but aussi de faire des économies d'énergie.

En septembre, nous serons donc en mesure de vous proposer de nouvelles animations dans l'annexe. Le programme sera affiché dans l'épicerie.

Nous vous proposons également au niveau du rayon vrac de nouveaux produits. N'hésitez pas à venir les découvrir, apportez vos contenants ou vos sacs.

Si vous êtes demandeur d'autres produits, parlez-en à Aurélie ou à Anne-Laure. Nous aimerions vous proposer une gamme de produits qui réponde à votre attente.



Depuis le début de cette aventure, il y a 10 ans, les clients sont toujours fidèles. Pendant la crise sanitaire, l'épicerie a joué pleinement son rôle de lien social avec la population, offrant une présence et un service auprès des clients.

Cette aventure n'existerait pas si nous n'avions pas les nombreux bénévoles disponibles, les membres du Conseil d'Administration, les membres du bureau, nos 2 salariées ainsi que la municipalité et bien sûr, vous, les consommateurs.

Nous sommes prêts à vous accueillir si vous souhaitez vous joindre à l'aventure. N'hésitez pas à en parler à tout bénévole œuvrant déjà au sein de l'épicerie.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances d'été et à très bientôt dans l'épicerie au P'tit Marché Degréen.

samedi 26 juin parler de son exploitation de vache Rouge des Prés qui est labellisée AOP Maine Anjou et nous faire goûter ses conserves à base de bœuf. Dorénavant, nous vous proposons de la viande de bœuf tous les mois (2^{ème} week-end) soit en colis soit au détail. Les bons de commande sont à votre disposition à l'épicerie. Nous espérons que vous apprécierez cette viande Rouge des Prés reconnue comme persillée et tendre. A cette occasion, nous avons repris notre animation mensuelle en vous proposant un café puis tous les premiers dimanche comme avant.

Retour sur le jour de l'ouverture, le 29 mai 2011...



COSNET TP

vous aménage l'espace

Francis Cosnet

DEGRÉ - Tél. 02 43 27 73 66
www.f-cosnet.fr

**DÉMOLITION - TERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT - VRD**

LG CHARPENTE

Ex Portier-Dorizon

CHARPENTE • COUVERTURE • ZINGUERIE

Neuf et restauration

Jérôme ROCHER

Tél : 06.09.13.61.94

72 550 CHAUFOR NOTRE DAME

VIE ASSOCIATIVE

Degré Rando Nature



Degré Rando Nature a subi aussi les conséquences de cette pandémie, qui recule, mais qui perturbe toujours la vie de toutes et tous.

En effet l'assemblée générale qui se déroule tous les ans en janvier a été annulée, le renouvellement des adhésions s'est fait par mail, seulement 50 personnes ont repris leur adhésion contre 70 en 2020.

Le programme a malgré tout été respecté depuis ce début d'année, sauf la rando du mois d'avril, en raison des conditions climatiques.

Une réunion sera programmée en septembre à la salle polyvalente, afin de préparer la 2^{ème} édition de notre rando gourmande qui aura lieu en 2022.

Il est toujours possible d'adhérer à l'**Association Degré Rando Nature** pour le second semestre 2021, vous pouvez contacter le Président au **06 81 83 16 54** ou jo.vallee72@gmail.com

Le programme pour le second semestre 2021 :

25/07/2021 YVRE LE POLIN
22/08/2021 BALLON
26/09/2021 LA CHAPELLE MONTLIGEON
24/10/2021 ST SYMPHORIEN
28/11/2021 ST PAVACE
19/12/2021 LE MANS

Le bureau de l'Association Degré Rando Nature vous souhaite de très bonnes vacances d'été.

Degré Football Club



Merci à la Boulangerie Pâtisserie Le Fournil d'Edison pour les survêtements des féminines.

Une saison inédite qui se termine sans montée et descente avec 5 matchs joués en début de saison pour l'équipe A, 4 matchs pour la B ainsi que les féminines - foot à huit.

Les vacances arrivent à grand pas et les entraînements peuvent reprendre pour tout le monde, enfin.

Quand les hommes et l'industrie se mettent au service de l'éleveur

COSNET
MATÉRIEL D'ÉLEVAGE

La GÉE
Les résines au service de l'élevage
MATÉRIEL D'ÉLEVAGE

Pasdelou
Matériel d'élevage

... des marques de matériel pour l'élevage des bovins et chevaux.

Groupe COSNET Industries - 72550 Coulans sur Gée - Tél : 02 43 88 85 90 - Email : advelevage@cosnet.fr

Les filles, plus motivées que les gars ont repris avant, mais avec le beau temps, l'envie de se défouler et de retrouver les foteux, tout le monde est revenu sur le terrain.

Nous reprendrons les championnats avec les trois équipes.

Rappel : Toute féminine à partir de 16 ans peut venir jouer au club, idem pour les garçons.

En attendant de vous retrouver sur les terrains, nous vous souhaitons de bonnes vacances

Association Paroissiale

VIE ASSOCIATIVE

Bonjour à toutes et à tous

Depuis un peu plus d'un an, il ne nous a pas été possible de vous informer en vous distribuant le dépliant : « Nos clochers » en raison des nombreux changements dus à la crise sanitaire que le monde entier traverse.

Cependant, chaque semaine, un bulletin d'informations paroissiales était affiché aux portes de nos églises.

Les horaires des célébrations sont consultables sur le site :

<https://www.messes.info>

Nous espérons reprendre les activités «comme avant» à la rentrée prochaine.

Notre église est ouverte tous les jours.

Deux années consécutives, nous n'avons pas pu organiser notre soirée paroissiale, elle est reportée au samedi 21 mai 2022 à Degré, ce qui nous permettrait de profiter de la salle des fêtes rénovée !

Nous vous souhaitons les meilleurs moments possibles pour cet été.



Familles Rurales



Chers adhérents,

C'est avec plaisir que vos activités ont repris après cette longue parenthèse. Nous vous souhaitons une reprise sympathique et de belles vacances à l'horizon.

Les activités Zumba, dessin et rock seront reconduites à la rentrée et nous vous espérons nombreux à l'assemblée générale du mardi 7 Septembre à 20h à la salle des Associations.

Belles vacances à toutes et tous et restez prudents.
Le bureau de FAMILLES RURALES DEGRE.



Généralions Mouvement



Comme beaucoup d'autres associations, nous tournons au ralenti, avec un fort espoir que les activités reprennent à partir de septembre.

Nous avons également deux projets qui avaient été suspendus et qui vont pouvoir avoir lieu si le contexte s'améliore :

Une semaine dans le JURA et une croisière en méditerranée.



DEGRÉ



Vous vendez votre bien !!!

Votre agent immobilier, spécialiste de votre secteur vous fait bénéficier de son réseau et de ses compétences pour trouver VOTRE acquéreur.

Estimation de bien gratuite

Anthony PETIT - 8, route d'Aigné - DEGRÉ
Tél. 06 23 54 18 30 - agence.nexymo@gmail.com
www.nexymo.fr

VIE ASSOCIATIVE

DJS Tennis de Table

L'activité a repris le 9 juin 2021, après 7 mois de fermeture liée à la pandémie de Coronavirus.

Les adhérents reviennent petit à petit.

Nous sommes tous heureux de nous retrouver et de pouvoir taper la balle ensemble.

Durant la saison 2020-21, seul un mois d'entraînement a eu lieu et 2 matchs ont été joués en compétition.

Nous souhaitons maintenir les entraînements jusqu'à mi-juillet pour recréer du lien.

Notre assemblée générale aura lieu le 9 juillet. Il sera question de redynamiser le club, notamment en termes d'investissement.

L'association va bientôt être dotée d'un initiateur club.

Il accueillera, fera découvrir et animera des séances de Tennis de table.

Pour la saison 2021-2022, le club devrait rouvrir le 10 septembre prochain.



La compétition reprendra le 3 octobre. L'équipe est maintenue en division 4.

Les entraînements auront lieu le mercredi soir.

Les entraînements, en loisir, ont lieu le vendredi soir à la salle polyvalente de Degré, à partir de 20h15 (Certificat médical sportif obligatoire pour la compétition et le loisir).

Pour plus de renseignements, écrivez-nous à :

djs.degre@sfr.fr ou appelez au **06 80 05 96 48**

(Bertrand LEROY – Président du Club)

Le club DJS Degré vous souhaite de bonnes vacances !!

Association Gym Degré



Cette 35^{ème} année fut une année très « chaotique » avec ce satané virus, à rayer de notre agenda sportif, à notre grande déception. Les cours avaient repris le 22 septembre, après avoir mis en place les mesures sanitaires obligatoires, pour être à nouveau interrompus fin octobre !

La section démarrait pourtant bien avec une quarantaine d'inscriptions, effectif très encourageant pour le bureau.

Janvier, février, mars... toujours pas possible de reprendre.

Enfin, début juin arrive, avec impatience, c'est long, très long... possibilité de reprendre le cours de gym en extérieur seulement : les Adultes répondent plutôt favorablement à l'appel, ainsi que notre animatrice Edith. Merci à toutes pour votre soutien, pour la pérennité de notre association.

Nous espérons vivement que nous pourrions exercer à nouveau « normalement » à la rentrée de septembre. Nous ne manquerons pas de vous tenir informées.

Pendant ces deux mois, prenez bien soin de vous, continuez de maintenir une activité physique régulière pour préserver votre capital SANTE et garder un bon moral.

Espérant vous revoir en septembre, en pleine forme !

Bonnes vacances.

Bien sportivement.

Le bureau - E. BOTTEREAU
06.22.75.42.88

LA QUINTE


Idée Déco

**PEINTURE DÉCORATION INT./EXT.
REVÊTEMENTS SOLS ET MURS**

Vincent
BAPTISTE

Tél : **06 70 12 87 10**
E-mail : idee.deco72@gmail.com

Remise de 10 %

Chez votre Fleuriste

Agapanthe

Centre commercial Beauregard - INTERMARCHÉ -

72000 Le Mans

Tél. / Fax : 02.43.24.84.60

www.agapanthe-fleuriste.fr

agapanthe.lemans@gmail.com

Chers habitants de Degré,

La crise sanitaire n'a pas épargné les petites associations. Le Comité des Fêtes ainsi que les autres associations de Degré n'y ont malheureusement pas échappé. Malgré de nombreux efforts, nous n'avons pas concrétisé tous les projets qui nous tenaient à cœur.

Il y a eu malgré tout une éclaircie pour nos enfants avec l'arrivée du Père Noël à l'école, la distribution en porte à porte des sapins et les décorations du bourg qui ont pu être mise en place avec l'autorisation de la Préfecture, et ainsi égayer un peu les cœurs.

Nous voyons enfin peut-être le bout du tunnel.

C'est pour cela que nous avons espoir d'organiser le vide-grenier le dimanche 12 septembre 2021. Si celui-ci avait lieu, on vous y attend nombreux afin d'encourager les associations à repartir.

Viendront après les festivités de fin d'année avec le Marché de Noël (date restant à déterminer en novembre) et l'arrivée du Père Noël qui aura lieu le vendredi 17 décembre (programme à définir). Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour les détails de ces différentes manifestations.

Le Comité des Fêtes vous souhaite d'agréables vacances ensoleillées et surtout prenez soin de vous et de vos proches.



Lire à Degré

Dans un premier temps, nous aimerions remercier nos fidèles lecteurs et lectrices qui nous sont restés fidèles pendant ces derniers 18 mois, malgré les mesures sanitaires mises en place contre la covid. Nos locaux ne nous permettant pas d'accueillir en cette période plus d'une famille à la fois, cela a créé quelques difficultés. Est-ce une cause à effet mais nous avons constaté une baisse de fréquentation ainsi qu'une baisse d'inscription à la rentrée de septembre au niveau des familles d'enfant scolarisés à école de Degré. Nous espérons voir de nouveaux lecteurs petits et grands car ce service culturel ne vit que s'il est fréquenté. Nous proposons un large choix d'ouvrages pour enfants mais aussi pour adultes. Tous les ans, nous renouvelons

plus de 500 livres grâce au partenariat avec la Bibliothèque Départementale et une fois par mois, nous pouvons recevoir des commandes passées pour nos lecteurs par le biais d'une navette. Les inscriptions pour l'année (civile) restent inchangées de 12€

Nous espérons proposer d'autres activités ou manifestations dans les mois à venir si la situation sanitaire s'améliore. Nous vous tiendrons informé.

Pendant la période estivale, nous vous proposons 2 permanences.

Mercredi 21 juillet de 14h00 à 15h30

Mercredi 18 août de 14h00 à 15h30

Les horaires seront de nouveau normaux avec trois permanences par semaine à partir du 15 septembre

Mercredi 11h00 à 12h00 et 14h00 à 15h30 et Vendredi 16h30 à 18h00

Notre site est en phase de renouvellement, il n'est plus accessible mais il est possible de nous transmettre des messages sur l'adresse mail suivante : lireadegré@free.fr

Toute l'équipe de Lire à Degré vous souhaite une bonne et sereine période estivale et vous donne rendez vous pendant l'été lors de nos permanences ou à partir du 15 septembre.

« La lumière est dans le livre. Ouvrez le livre tout grand. Laissez le rayonner, laissez le faire »

Citation de Victor Hugo

INCIVILITÉS



Nous constatons depuis quelques temps que des cartons et autres encombrants sont régulièrement déposés au pied des containers.

Ces actes relèvent **d'une contravention de 4^{ème} classe (135€)**.

Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser des déchets en dehors des emplacements prévus à cet effet est interdit. Nous comptons sur votre civisme pour ne plus avoir à rééditer cet article.



JOURNÉES PRÉVENTION A L'ECOLE



La Sécurité,

La Prévention,

C'est l'affaire de tous...

Journée Prévention à Vélo

proposée par La Mairie et Groupama

Pour les classes de CE2 et CM

La Théorie



La Pratique

En cadeau,
offert par
le préventeur,
un gilet de sécurité pour chaque enfant !



21
Juin
2021



Les élus vous répondent !

Nous avons reçu 3 questionnaires sur les 320 exemplaires distribués lors du précédent numéro. Merci de vous être manifestés. C'est avec ce genre d'échange que nous pouvons avancer et nous tenons à partager avec toute la municipalité les interrogations les plus récurrentes (De manière toujours anonyme).

Le stationnement des véhicules est-il autorisé sur les trottoirs devant l'épicerie ? Si non, pourquoi ne pas faire en sorte que cette interdiction ne soit respectée ? Cela occasionne une gêne qui oblige à emprunter la chaussée, pour les piétons et surtout pour les personnes avec les poussettes.

En effet, le stationnement n'est en pas autorisé sur trottoir sans marquage au sol, tout comme dans une bonne partie de notre bourg, mais a un côté pratique dans le cas d'un arrêt minute. Nous réfléchissons à une solution adaptée à tous, dans le cadre de nos travaux sur la sécurisation routière.

Il serait judicieux de créer des marches reliant le parking de la place de l'Eglise et le passage piéton de l'épicerie. Cela inciterait peut-être les automobilistes à aller se garer sur ladite place

Deux passages existent déjà, le parking est déjà suffisamment accessible à pied.

*Rue du Calvaire, très grosse haie, tombante sur le trottoir. Très gênante pour les piétons. Serait nécessaire de refaire le trottoir et de bitumer pour un usage piéton.
Nota : Demandes répétitives et problème non résolu !!!*

Ce problème est connu et relancé fréquemment. Plusieurs rencontres et courriers ont été réalisés. Les travaux sont en cours mais prennent beaucoup de temps en raison de moyens limités. Le nécessaire doit être réalisé pour libérer 1,40 mètre d'espace pour circuler sur le trottoir.



Habitants de Degré, vous avez à nouveau la parole !

N'hésitez pas à vous exprimer et nous envoyer vos remarques en déposant cette page dans la boîte aux lettres de la Mairie.

1 - Vos questions ou interrogations :

2 - Vos remarques ou suggestions :

3 - Vos idées :

La rue Principale va être refaite l'année prochaine. Avez-vous des suggestions pour la sécuriser davantage, en prenant en compte tout type d'utilisateur (piéton, voiture, poussette, matériel agricole, etc..) ?

N'hésitez pas à nous soumettre vos idées /croquis.

Facultatif :

Nom/Prénom.....

Adresse.....

Moyen de contact.....



8 MAI - COMMEMORATION



La célébration de la fin de la seconde Guerre Mondiale en Europe a pu avoir lieu à Degré, en comité restreint en raison du contexte sanitaire. La gerbe a pu être déposée encadrée par nos porte-drapeaux, tandis que La Marseillaise résonnait dans le centre-bourg de Degré.

16 JUIN - ORAGES VIOLENTS



De nombreux incidents ont été relevés sur la commune, suite aux violents orages qui nous ont touchés dans la nuit du 16 au 17 juin.

RUE PRINCIPALE



La rénovation des circuits d'eau de notre rue Principale est terminée. Maintenant il faudra patienter l'année prochaine pour le goudronnage définitif des routes et trottoirs. En attendant, un passage de caméra va être réalisé le 21 juillet pour vérifier les écoulements fluviaux et d'assainissement avant de refaire définitivement la route. Une étude de sécurisation de notre rue Principale est également en cours.

22 MAI - POSE DES PANNEAUX



Les deux premiers panneaux publicitaires format 3x4m ont été installés par les élus entre deux averses. Des tests de résistances au vent ont pu être réalisés et l'un des deux panneaux a échoué très rapidement aux tests, il a pu être remis sur pieds très rapidement, et semble désormais à l'épreuve des tempêtes.

12 JUIN - INSTALLATION DES RIDEAUX SALLE POLYVALENTE



Dernier chantier pour la salle Polyvalente. La rénovation a touché à sa fin et a pu être découverte par les Degréens à l'occasion des dernières élections. Encore un grand merci aux bénévoles qui ont participé aux travaux.

Le choix des entreprises a été arrêté pour la réalisation des travaux de viabilisation en juin.
Etude de sols et viabilisation dernier trimestre 2021
Réservation possible dès maintenant 97€/m²

Bien vivre à DEGRÉ

38 lots de 349 à 579 m²

15 min > Centre ville du Mans
 10 min > Hôpital/Clinique du Pré/Tramway/Nouvelle gare
 10 min > ZAC du Nord Le Mans

- Ecole
 - Commerce
 - Nombreuses associations

LOTISSEMENT COMMUNAL

TERRAINS À BÂTIR viabilisés

Libre de constructeur

Renseignements à la Mairie
02 43 27 70 95

Parlez-en autour de vous...



Escalade CE2-CM2

État Civil

Naissances

28 janvier 2021

DABOUINEAU
Arthur

18 mars 2021

DOMMEE Luce

27 mars 2021

BRIER Emma

30 avril 2021

SILVA Adriel

Pacs

6 mars 2021

MOISÉ Laurent
et CORBIN Annabelle

21 avril 2021

PIFRE Arnaud
et RIVERON Adeline

24 avril 2021

YOUSFI Samy
et GIRAUDET Estelle

19 juin 2021

M. RENVOISÉ Jérémy
et LOZANO Canelle

Décès

25 février 2021

COCHON Jackie
75 ans

19 mars 2021

HERVÉ Marie
88 ans

17 mai 2021

MASSOT
Jean-Pierre
77 ans



Piscine GS-CP



**Randonnée contée
Etangs Chauds GS-CP**



Randonnée Contée Etangs Chauds PS-MS



Spectacle Elmer CP-CE1